

**CONVENTION DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION DU PROJET
"SCOLARITÉ EDUCATION VIVRE-ENSEMBLE EGALITÉ DES CHANCES"
DU CANTON DES TROIS MONTS
AU TITRE DES TERRITOIRES EDUCATIFS RURAUX**

**Cinquième commission : Affaires
scolaires et Enseignement supérieur**

**COMMISSION PERMANENTE
du 28 juin 2024**

**DELIBERATION
N° 2024-06-28-73**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime, le 28 juin 2024 à 12h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant la délibération n° 609 du 24 mars 2023 par laquelle l'Assemblée délibérante a adopté son plan départemental « Agir pour la jeunesse » 2023-2028,

Considérant notamment les enjeux 1 « la citoyenneté et le vivre ensemble », 3 « l'accompagnement vers l'autonomie » et 4 « la prévention et la santé » de ce plan,

Considérant que le projet « Scolarité-Education-Vivre-ensemble-Egalité des chances » (SEVE) créé sur le canton des Trois Monts, afin de répondre aux difficultés rencontrées par les élèves du territoire, notamment en travaillant autour du mieux vivre ensemble et de la persévérance scolaire, contribue à la mise en œuvre concrète du plan « Agir pour la jeunesse »,

Considérant que ce projet est porté par un Comité de Pilotage (COPIL) composé de diverses institutions (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Sous-préfet, Conseillers régionaux, Conseillers départementaux, représentants de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge, élus des Communes et intercommunalités du canton, Principaux de collèges, représentants de parents d'élèves...),

Considérant que dans ce cadre, plusieurs actions ont déjà été menées à destination des collégiens, telles qu'une journée d'intégration des 6^{èmes} du canton, les passeports du civisme, la participation à FESTI'PREV de 2 collèges,

Considérant le dispositif des Territoires Educatifs Ruraux, encouragé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, qui vise à développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales et éloignées, en renforçant les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire et en apportant à chacun des solutions appuyées sur une stratégie adaptée aux territoires,

Considérant que le projet SEVE est susceptible d'être labellisé au titre du dispositif des Territoires Educatifs Ruraux, ce qui permettra de développer les actions qu'il porte ainsi que de lui allouer des moyens nouveaux,

Considérant que cette labellisation est conditionnée à la signature d'une convention de partenariat avec l'Education Nationale et les autres acteurs du projet,

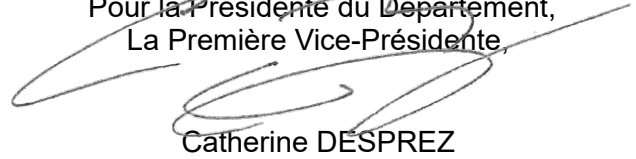
DECIDE :

1°) d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée et d'autoriser sa Présidente à la signer,

2°) de désigner Mme BLANC et M. POUJADE, conseillers départementaux du canton des Trois Monts, afin de représenter le Département au sein du COPIL du projet SEVE.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,



Catherine DESPREZ

Convention relative à l'établissement du « Territoire éducatif rural SÈVE – Canton des Trois Monts »

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 111-1, L. 113-1, L.211-1, L. 212-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, L. 421-10, L. 551-1 ;

Vu la loi n° 2016-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;

Vu le projet académique ... ;

Entre l'Etat, représenté par :

- Monsieur Brice BLONDEL, préfet de Charente-Maritime
- Madame Bénédicte ROBERT, rectrice de l'académie de Poitiers, ou Monsieur Mahdi TAMENE, l'IA-DASEN de Charente-Maritime

d'une part,

Et :

- Le département de Charente-Maritime, représenté par Mme Jeanne BLANC et Monsieur Yves Georges POUJADE
- Le SIVOM de Montlieu-La-Garde, représenté par M. Nicolas MORASSUTTI, Président
- Le SICOM de Montguyon, représenté par Mme Brigitte QUANTIN, Présidente
- La commune de Montendre, représentée par M. Patrick GIRAUDEAU, Maire

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est le fondement de l'action engagée par l'Etat en matière éducative depuis plusieurs années. Cette action volontariste s'est traduite tout d'abord par la priorité donnée au premier degré, avec l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire et par l'engagement « 100% de réussite en CP » qui s'applique à tous les territoires de la République. Le soutien aux territoires ruraux ou éloignés s'est également renforcé, avec une attention particulière portée aux territoires ruraux, la poursuite des programmes tels que le Plan Bibliothèques, le plan Ecoles numériques innovantes rurales et le soutien aux collectivités dans le cadre du Plan mercredi, ainsi que par l'extension aux écoles et aux collèges ruraux de dispositifs d'accompagnement tels que les Cordées de la réussite ou l'Ecole ouverte qui, dans le cadre des Vacances apprenantes, a permis aux élèves ayant le plus souffert des conséquences de la crise sanitaire de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs pendant les vacances d'été.

Du premier degré jusqu'aux lycées, toutes les réformes engagées par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse répondent à un seul et même défi : l'égal accès de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

La démarche territoires éducatifs ruraux (TER) s'inscrit dans cet objectif. Ce dispositif doit promouvoir une plus grande différenciation des politiques éducatives, et permettre ainsi une meilleure prise en compte des spécificités des territoires ruraux et éloignés dans la mise en œuvre des politiques éducatives. Il s'adresse aux zones rurales et de montagne, et plus généralement aux territoires « éloignés », confrontées à des problématiques spécifiques (distance,

relief, dispersion de l'habitat et des équipements publics, éloignement des opportunités d'emploi et de poursuite d'études). Ce programme vise ainsi à renforcer dans ces territoires les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, et à lutter contre l'autocensure des élèves qui privilégient davantage l'orientation vers la voie professionnelle, et moins le passage en seconde générale et technologique.

Trois grands objectifs définis au niveau national pour l'expérimentation :

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école (en renforçant les articulations avec les projets des collectivités territoriales, les orientations des autres services de l'État et les dynamiques de l'ensemble des partenaires de l'école) ;
- Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir (par le biais de l'accompagnement à l'orientation et des dispositifs d'égalité des chances telles que les cordées de la réussite) ;
- Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale (par un meilleur accompagnement et la formation des personnels affectés dans les écoles isolées).

Parce que les territoires ruraux ou éloignés ne constituent pas un ensemble homogène, la réponse du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports doit être élaborée au plus près des territoires, en partenariat avec les collectivités locales et en lien avec l'ensemble de la communauté éducative. L'objectif des « Territoires éducatifs ruraux », dans le prolongement des réformes engagées, vise à constituer un réseau de coopérations avec l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Les « Territoires éducatifs ruraux » sont un cadre de réflexion commun visant à garantir une offre éducative de qualité et de proximité pour tous les élèves. Ils reposent sur une démarche partenariale qui associe les familles et réunit, autour de l'enjeu éducatif, les services de l'Etat, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires associatifs et le secteur économique.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les orientations stratégiques et le plan d'action du Territoire Educatif Rural « *SÈVE¹ – Canton des Trois Monts* » ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Article 2 : Périmètre du territoire éducatif rural

Le Territoire Educatif Rural « *SÈVE – Canton des Trois Monts* » s'inscrit dans une dynamique partenariale déjà engagée au sein de ce territoire rural. Ce dernier est constitué des communes de Bedenac, Boresse-et-Martron, Boscammant, Bran, Bussac-Forêt, Cercoux, Chamouillac, Chartuzac, Chatenet, Chepniers, Chevanceaux, Clérac, Corignac, Coux, Expiremont, Jussas, La Barde, La Clotte, La Génétouze, Le Fouilloux, Le Pin, Mérignac, Messac, Montendre, Montguyon, Montlieu-La-Garde, Neuvicq, Orignolles, Pagnac, Pommiers-Moulons, Pouillac, Rouffignac, Saint-Aigulin, Sainte-Colombe, Saint-Martin-d'Ary, Saint-Martin-de-Coux, Saint-Palais-de-Négrignac, Saint-Pierre-du-Palais, Soumèras, Sousmoulins, Tugèras-Saint-Maurice et Vanzac.

Du fait de la proximité des départements de la Gironde, la Dordogne et la Charente, le Territoire Educatif Rural « *SÈVE – Canton des Trois Monts* » aura des effets sur des enfants des communes frontalières comme Donnezac (33) ou La-Roche-Chalais (24). Certains élèves de ces dernières étant scolarisés sur deux des collèges du canton (Montendre et Saint-Aigulin).

Le Territoire Educatif Rural « *SÈVE – Canton des Trois Monts* » comprend les écoles et établissements suivants : 30 écoles et 4 collèges

Maternelle St Aigulin	0170451Y	28 rue Gambetta ST AIGULIN	17360
Elémentaire St Aigulin	0170597G	Rue Victor Hugo ST AIGULIN	17360

¹ Scolarité – Éducation – Vivre-Ensemble – Égalité des chances

St Martin de Coux	0170461J	Le bourg 17360 ST MARTIN DE COUX
St Pierre du Palais	0170479D	Le Bourg 17270 ST PIERRE DU PALAIS
La Clotte	0170804G	Le Bourg 17360 LA CLOTTE
Boresse et Martron	0170946L	Sous la Chaume17270 BORESSE ET MARTRON
Neuvicq	0170729A	17270 NEUVICQ
Le Fouilloux	0170846C	Route de la mairie 17270 LE FOUILLOUX
Maternelle de Montguyon	0170411E	8 bis rue de la Vieille Tour 17270 MONTGUYON
Elémentaire de Montguyon	0170711F	37 av de la République 17270 MONTGUYON
Clérac	0170909W	5 place de la mairie 17270 CLERAC
Cercoux	0170867A	14 rue de la Mairie 17270 CERCOUX
Maternelle Chevanceaux	0171187Y	Place des Écoles 17210 CHEVANCEAUX
Elémentaire Chevanceaux	0170903P	Place des Écoles 17210 CHEVANCEAUX
St Palais de Négrignac	0170467R	le bourg 17210 ST PALAIS DE NEGRIGNAC
Pouillac	0170753B	L'Ombrière 17210 POUILLAC
Orignolles	0170737J	2 rue des écoles 17210 ORIGNOLLES
Primaire Montlieu	0170715K	98 bis av de la République 17210 MONTLIEU
Elémentaire Montlieu	0170714J	26 bis av du Général Leclerc 17210 MONTLIEU
Bédénac	0170938C	Le Bourg 17210 BEDENAC
Chepniers	0170901M	Le Bourg 17210 CHEPNIERS
Maternelle Bussac Forêt	0171319S	12 av. de la gare 17210 BUSSAC FORET
Elémentaire Bussac Forêt	0170862V	4 rue de l'église 17210 BUSSAC FORET
Vallet	0170623K	9 les sables 17130 VALLET
Chardes	0170887X	Hameau Croix Rouge 17130 CHARDES
Coux	0170815U	Le Bourg 17130 COUX
Sousmoulins	0170703X	la Croix Rouge 17130 SOUSMOULIN
Maternelle Montendre	0170410D	Route de Saint Savin 17130 MONTENDRE
Elémentaire Montendre	0170710E	2 rue de la garenne 17130 MONTENDRE
Collège Bernard Roussillon St Aigulin	0170048K	17 av Jean Moulin 17360 ST AIGULIN

Collège La Fontaine Montlieu la Garde	0170076R	6 rue du collège 17210 MONTLIEU LA GARDE
Collège Samuel Dumenieu Montendre	0170390G	3 bd de Saintonge 17130 MONTENDRE
Collège de La Tour Montguyon	0170048K	4 rue du collège 17270 MONTGUYON

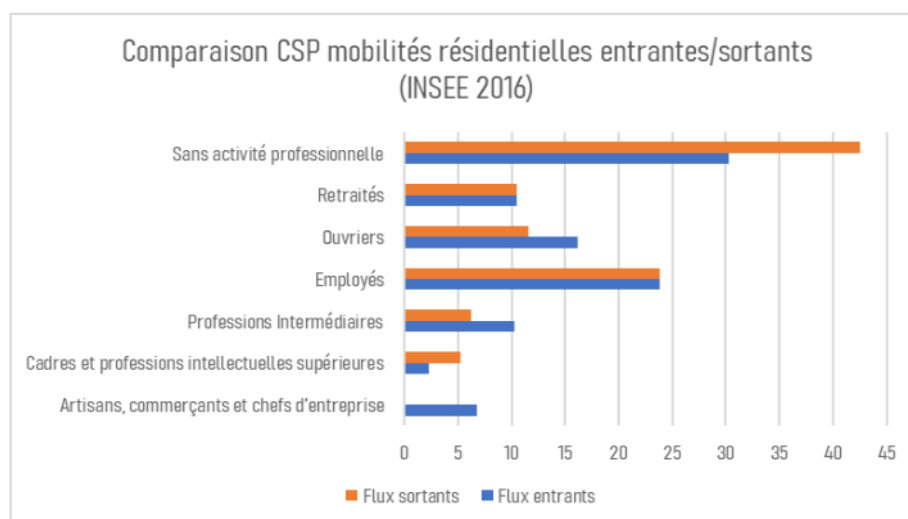
Article 3 : Diagnostic partagé du territoire/Les enjeux

Une dynamique partenariale effective :

Les discussions entre élus, Éducation nationale et autres services de l'État ont abouti à la conception et à la naissance du projet SÈVE. Ils sont partis du constat des difficultés rencontrées par de nombreux jeunes à s'insérer dans des formations et dans la vie professionnelle. En effet, dans le cadre de la mise en place du Contrat Local de Santé, le diagnostic établi par la Communauté de communes de Haute-Saintonge (à laquelle adhèrent toutes les communes du canton) a démontré que de nombreux jeunes sortaient du cursus scolaire dès la fin du collège. La proportion de jeunes de 15/24 ans non insérés (ni en études, ni en formation, ni en emploi), pour 100 jeunes du même âge sur les trois principaux secteurs de collège (Montendre/Montlieu-la-Garde et Montguyon) est de 23,9 pour 18 sur le département de Charente-Maritime et 20,6 sur le territoire de la CLS Haute-Saintonge² (Insee – RP 2017 – CLS Haute-Saintonge).

Cette situation peut s'expliquer par :

-la spécificité géographique et démographique du canton : du fait de la proximité avec la métropole bordelaise, beaucoup de jeunes couples avec enfants viennent habiter sur le canton, notamment dans le sud du territoire, à proximité directe de la RN10 (Bussac-Forêt, Bedenac, Chevanceaux, Montlieu-La-Garde). Or, si 52% de ces entrants sont des personnes de moins de 29 ans, il faut savoir qu'ils sont bien souvent dans une situation de précarité, avec une majorité de personnes sans activité professionnelle³ :



² La CLS Haute-Saintonge recouvre la totalité des communes de la circonscription 1° de Jonzac

³ Source : Convention territoriale globale des Deux Monts

-la mobilité comme problématique structurelle du canton : malgré la présence de trois gares sur le territoire (Bussac-Forêt, Saint-Aigulin et Montendre), de la route N10 et d'importantes routes départementales (D730, D910 bis), les déplacements restent une difficulté prépondérante. Les trains ne desservent pas l'ensemble du territoire et leur fréquence reste assez peu élevée. Une ligne de bus (3015) dessert certaines communes (Saint-Aigulin, Le Fouilloux, Montguyon, Montlieu-La-Garde, Chepniers, Montendre) mais un seul aller-retour sur la journée est assuré avec une amplitude sur la journée entière :

GARE	SAINT AIGULIN	MONTENDRE	BUSSAC FORÊT
VERS BORDEAUX	2 trains matin 3 trains après-midi	3 trains matin 3 trains après-midi	1 train matin
VERS SAINTES LA ROCHELLE		2 trains matin 6 trains après-midi	1 train après midi
VERS ANGOULÊME	2 trains matin 3 trains après-midi		

JOURS DE CIRCULATION (hors jours fériés) en période scolaire		Lundi ⁽¹⁾ et jour de la rentrée	MMeJV
		📞	📞
SAINT-AIGULIN	Mairie - École élémentaire	5:26	
LE FOUILLOUX	Le Grand Pineau	5:36	
MONTGUYON	Rue des Écoles	5:45	5:45
MONTLIEU-LA-GARDE	Hôtel des Deux Charentes	5:53	5:53
CHEPNIERS	Bourg-La Poste	5:58	5:58
MONTENDRE	Gare SNCF	6:08	6:08

Les communes du canton, sont toutes situées entre 40 minutes à 1h10 de deux pôles urbains de plus de 100 000 habitants (Angoulême et Bordeaux). Ces chiffres ne prennent pas en compte les nombreux ralentissements qui paralysent la rocade bordelaise, doublant parfois le temps de trajet pour certaines d'entre elles.

Il ressort de ces éléments que de nombreuses familles sont isolées et que la jeunesse du territoire est fortement dépendante du véhicule familial et/ou du transport scolaire.

-des activités sportives et culturelles dépendantes de la mobilité des familles : les équipements (terrains de football, city-stades, terrains de tennis, gymnases...) et les activités sportives sont assez nombreux sur le territoire et portés par la présence de nombreuses associations.

Le maillage territorial concernant les activités culturelles, est beaucoup plus diffus. Il se concentre davantage dans les communes importantes. Si le canton possède 2 cinémas, des écoles de musique, des médiathèques et des troupes de théâtre, il ne compte par contre aucune salle de spectacle/concerts.

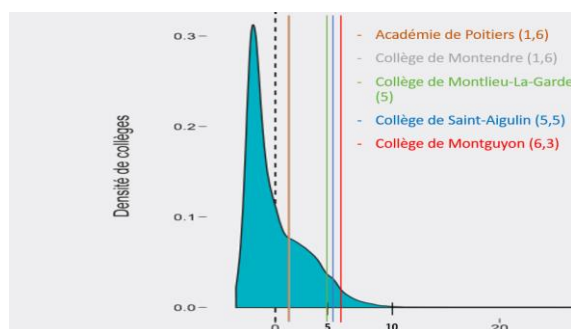
Les coûts qu'impliquent des déplacements réguliers vers une offre sportive et/ou culturelle dispersée limitent gravement la mobilité et la pratique d'activités des jeunes issus de familles défavorisées. Pour les autres familles, la réalité du bassin d'emploi locale implique des déplacements domicile-travail conséquents.

Ces spécificités entraînent une forte inégalité des chances pour les élèves du territoire des Trois Monts, comme le montre le taux de retard à l'entrée en 6^{ème}, largement supérieur à la moyenne nationale :

	2018	2019	2020	2021
Bernard Roussillon – Saint-Aigulin	14,5%	7%	10,5%	8%
De la Tour – Montguyon	12,5%	11,3%	9,7%	3,7%
La Fontaine – Montlieu-La-Garde	4,5%	11,1%	5,6%	6,8%
Samuel Dumenieu - Montendre	9,2%	9,5%	5%	6,1%
Moyenne nationale	6,7%	5,4%	4,4%	4,2%

Cette inégalité s'exprime également à travers les indicateurs suivants :

Indice d'éloignement



Le collège de Montguyon fait partie des 200 collèges de France avec l'indice d'éloignement le plus élevé (à 6,3). (Source Éducation nationale)

Indice de Position Sociale

Saint-Aigulin	Montguyon	Montlieu-La-Garde	Montendre	Charente-Maritime
91,5	92	93,7	92,4	104,1

En 2022, dans les 30 écoles avec l'IPS le plus bas de Charente-Maritime, 5 écoles sont sur les Trois Monts (Montguyon, Le Fouilloux, Pouillac, Clérac et Chevanceaux). Les 4 collèges sont dans les 10 IPS les plus bas du département.

Des premiers leviers identifiés :

-la mise en place du projet SEVE : cette instance a permis aux différents acteurs de mieux cerner les enjeux de chacun et de croiser les regards autour d'un objet commun : la réduction des inégalités sociales, territoriales et éducatives pour les élèves du canton des Trois Monts.

-la présences de ressources sur le territoire : bien qu'elles soient présentes, ces dernières sont peu connues par les élèves, leurs familles et parfois même les équipes éducatives.

-l'appui sur le réseau ECLORE : l'académie de Poitiers a mis en place 28 réseaux ECLORE, espaces d'animation pédagogique, qui représentent les unités opérationnelles de mise en œuvre du projet académique.

Ils doivent favoriser la continuité et la fluidité du parcours de l'élève de la maternelle au supérieur. Les 4 collèges du Territoire Educatif Rural 'SEVE-Canton des 3 Monts' sont au sein du même dispositif ECLORE.

Article 4 : Plan d'actions

Les deux axes stratégiques du Territoire Educatif Rural « SÈVE – Canton des Trois Monts » s’inscrivent dans la continuité des actions imaginées et lancées dans le cadre du projet SEVE :

- **Axe 1 : Améliorer le vivre ensemble :**

<u>Objectifs stratégique</u>	<u>Actions</u>	<u>Partenaires engagés</u>
Développer les compétences psycho-sociales Améliorer la santé mentale des jeunes Favoriser la coéducation et soutenir la parentalité Renforcer l'égalité femmes/hommes Lutter contre le harcèlement et les violences scolaires	<u>Prévenir les situations dangereuses et violentes</u> Mise en place d'actions de prévention à destination des familles et des adolescents (Maison des Ados notamment) Participation de collégiens au festival FESTIPREV de La Rochelle (festival international de courts-métrages sur la prévention) Diffusion des films lauréats du festival FESTIPREV dans les cinémas du canton, à destination des collégiens et des familles <u>Développer l'accès à l'offre culturelle</u> Mise en place d'ateliers avec des compagnies/associations locales (1000 Printemps, Ateliers du corps enchanté, cinémas, LA Maison Pop'...) Résidences d'artistes au sein des établissements <u>Connaître son territoire pour se connaître soi-même</u> Passeport des Trois Monts en lien avec l'association « Le Passeport du civisme » et le Département de la Charente-Maritime Guide des Deux Monts développé dans le cadre de la CTG des Deux Monts portée par le SIVOM de Montlieu-La-Garde et le SICOM de Montguyon. Ce guide recense l'ensemble des services et activités du territoire	CAF DRAC Département de la Charente-Maritime SICOM/SIVOM CDCHS MDAJA 17 LA Maison Pop' Cinémas de Montguyon et de Montendre Compagnie 'les Mille printemps' Association 'les ateliers du corps enchanté' Tout autre association culturelle souhaitant intervenir en milieu scolaire

- **Axe 2 : Persévérance scolaire pour des parcours ambitieux :**

<u>Objectifs stratégique</u>	<u>Actions</u>	<u>Partenaires engagés</u>
Améliorer les résultats scolaires des élèves sur les fondamentaux Développer l'esprit critique Soutenir des parcours d'élèves porteurs par une orientation ouvrant des perspectives diversifiées	<u>Favoriser la rencontre avec des professionnels et des « modèles » pour ouvrir les perspectives d'orientation</u> Interventions de professionnels dans les collèges (PASS) Interventions de formations (Universités, lycées...) Participation au Forum de l'Emploi des Trois Monts créé par le Département de la Charente-Maritime <u>Développer les dispositifs « Cordées de la réussite »</u> <u>S'appuyer sur les Parcours Avenirs dans les collèges</u> Temps dédié à la rencontre des collégiens et des professionnels Permettre aux élèves de prendre leur avenir scolaire et professionnel en main Journée d'intégration des 6èmes des 4 collèges <u>Animations et rencontres d'acteurs du territoire</u>	Département de la Charente-Maritime Région Nouvelle-Aquitaine CDCHS RASED Principaux des collèges Mission locale de Haute-Saintonge Lycée de Jonzac Lycée Renaudin à Jonzac Lycée de Pons MFR Environnement MFR Services CLEE Association « PASS » Université de La Rochelle Centre d'information et d'orientation (CIO)

Article 5 : Engagements des parties

Moyens mobilisés actuellement

au service du plan d'action

	Objectif stratégique	Actions déployées	Partenaire	Budget	Mise à disposition de personnes ressources/matériels
Axe 1 : améliorer le vivre ensemble	Développer les compétences psychosociales	Journées d'intégration	Education nationale : collège de Saint - Aigulin	1000 euros	
			Education nationale :		35 heures

			Collège de Montguyon		
			Education nationale : collège de Montendre	1000 euros	
		Intervention associations culturelles du territoire	Education nationale : Collège de Montguyon	6500 euros	
			Education nationale : collège de Montendre	6500 euros	
		Journée d'intégration des 6èmes	Département de la Charente-Maritime	1 000 euros	
			CDCHS		Mise à disposition du lieu
			Éducation nationale		Professeurs et encadrants
		Création et impression du Passport citoyen des 3 Monts	Département de la Charente-Maritime		Service reprographie
	Favoriser la coéducation et soutenir la parentalité	Portes ouvertes	Education nationale : collège de Montlieu- la-Garde		8 heures (bénévolat enseignant)
	Lutter contre le harcèlement et les violences scolaires	Participation au Festival de court métrage 'FESTIPREV'	Education nationale : Collège de Montguyon		12 heures
			Education nationale : collège de Saint Aigulin	300 euros	
			Education nationale : collège de Montendre	2250 euros	
		Collège au cinéma/cinéma de Montguyon/Département	Education nationale : Collège de Montguyon Collège de Montendre		2X18 heures
		Théâtre au collège	Conseil départemental/Educa tion nationale : collège de Saint Aigulin	900 euros	
Axe 2 : persévérance scolaire pour des parcours ambitieux	Améliorer les résultats scolaires des élèves sur les fondamentaux	Mise en place 'devoirs faits' : 6 ^{ème} /4 ^{ème} /3 ^{ème}	Education nationale : collège de Montlieu- la-Garde		5 heures 9 parts PACTE
		Heure de soutien 6 ^{ème}	Education nationale : Circonscription 1° de Jonzac		3 parts Pacte : 3x18 heures
			Education nationale : Circonscription 1° de Jonzac		3 parts Pacte : 3x18 heures
		Lien avec le lycée (mathématiques/physique)	Education nationale : collège de Montlieu- la-Garde		10 heures
		Cordée de la réussite : visites entreprises	Education nationale : collège Saint Aigulin	3x118 euros	2 IMP
	Soutenir des parcours d'élèves porteurs par une orientation ouvrant	Festival 'Antique' de Jonzac	Education nationale : Collège de Montguyon	127,65 euros	

	des perspectives diversifiées			(Pass culture)	
		Accueil lycée	Education nationale : collège de Saint Aigulin Association 'elles bougent' et 'Perspective et Avenir Scolaire en Saintonge'		10 HSE
			Education nationale : collège de Montlieu- la-Garde	300 euros	
			Total	23 681,65 euros	412 heures 1 IMP

Article 6 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage local est installé à la signature de la présente convention. Il fixe les orientations stratégiques du territoire éducatif rural et en définit le plan d'actions. Il est également chargé du suivi et de l'évaluation des actions qui concourent à la réalisation des objectifs stratégiques. Il contribue à la coordination de l'ensemble des acteurs mobilisés et veille à la bonne information des personnels et des familles sur le projet et ses réalisations.

Il est présidé par l'IA-DASEN ou son représentant. Il comprend :

- Le préfet ou son représentant ;
- Le Président de Région ou son représentant ;
- Le Président du Conseil départemental ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge ou son représentant ;
- Le Président du SIVOM de Montlieu-La-Garde ou son représentant ;
- Le Président du SICOM de Montguyon ou son représentant ;
- Le Maire de Montendre ou son représentant ;
- Le directeur de la CAF ou son représentant ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Jonzac ;
- Les principaux des collèges de Montguyon, Montendre, Montlieu la Garde, Saint Aigulin ;
- Deux représentants des directeurs des écoles élémentaires du canton des Trois Monts ;
- Un représentant du réseau ÉCLORE de la circonscription de Jonzac ;
- Un représentant du RASED ;
- Un représentant de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
- Le directeur territorial de l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine ou son représentant ;
- Le délégué territorial de la délégation territoriale Royan Atlantique/Haute-Saintonge du Département de la Charente-Maritime ou son représentant ;
- Le chef du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de Charente-Maritime ou son représentant ;
- Deux représentants des parents d'élèves de collège

Le comité de pilotage peut être ouvert aux partenaires du territoire éducatif rural et inviter des membres experts en tant que de besoin. Il se réunit une fois par période scolaire.

Article 7 : Commissions techniques

Deux Commissions techniques sont créées afin de travailler sur les actions rentrant dans le cadre du TER :

- Commission « Vivre-Ensemble »
- Commission « Persévérance scolaire »

Ces deux Commissions sont composées de membres du Comité de pilotage mais également de toute personne physique ou morale invitée dont l'action ou l'objet peut intéresser le TER.

Les Commissions se réunissent autant de fois que cela est nécessaire.

Le Comité de pilotage peut décider, à tout moment, de la création ou de la suppression d'une Commission technique.

Article 8 : Echanges de données

La présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- Dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée et du Règlement Général de Protection des Données (RGPD),
- Décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Article 9 : Suivi et évaluation

Le suivi et la mise en œuvre des actions prévues à la présente convention sont assurés par le Comité de pilotage qui fixe la liste des indicateurs qui feront l'objet d'un suivi régulier.

Un bilan annuel des actions sera établi par le Comité de pilotage chaque année avant le 30 juin.

Un premier bilan de la démarche partenariale engagée au sein du territoire éducatif rural sera réalisé par le Comité de pilotage avant le 30 juin 2024. Ce bilan permettra le cas échéant de réajuster la méthode et le plan d'actions pour l'année 2024/2025.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans et pourra être reconduite par avenant.

M. Le Préfet de Charente-
Maritime

M. Le Directeur académique
de Charente-Maritime

Mme La Présidente du Conseil
départemental de Charente-
Maritime

M. Le Président du SIVOM de
Montlieu-La-Garde

Mme La Présidente du SICOM
de Montguyon

M. Le Maire de Montendre